



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE

Séance du Lundi 21 Novembre 2022

SONT PRESENTS: Stephan Maurin, Catherine Blaclard, Florence Boissier, Lucie Bonicel, Cyril Djalmit, Christelle Folcher, François Folcher, Fabienne Pucheral-Molines, Daniel Molines, Olivier Malachane, Clara Arbousset, Sophie Boissier, Mathieu Pucheral, Gille Mercier.

SONT EXCUSES: Julie Deles, Michelle Buisson, Thibaud Malgouyres, Guillaume Harvois, Matthias Cornevaux.

SECRETAIRE DE SEANCE: Daniel Molines.

Le compte rendu du conseil d'octobre est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Une délibération est prise pour intégrer de plein droit dans la propriété de la commune 11 biens vacants et sans maître

Coût de l'opération 12000 euros pour 561 hectares

Après lecture du document la délibération est votée à l'unanimité.

Validation des réseaux d'itinéraires de pleine nature (Réseau d'espaces de sites itinéraires pleine nature)

La validation du réseau d'itinéraires est votée à l'unanimité.

_ Changement de nomenclature des éléments comptables du budget :

Passage de la nomenclature M14 à M57

_ Avancement de grade :

Différents critères d'avancement sont exposés, il s'agit de déterminer un pourcentage d'admission en avancement, le ratio 100 % préexistant est confirmé à l'unanimité.

_ Demande de subvention de 150 euros supplémentaire des aînés ruraux

Voté à l'unanimité.

_Demande de l'association « passe montagne » pour l'acquisition d'un projecteur plus performant qui pourra être utilisé par la mairie :

Dépense de 2000euros au total

Une participation demandé de 464 euros est votée à l'unanimité.

_A Rûnes, la maison Durand (parcelles G163;165;166) faisait l'objet, depuis des années d'une situation de « mise en péril » laissée sans réponse par les héritiers malgré des risques évidents de chute de matériaux. Une procédure d'engagement du bien « en état d'abandon manifeste » doit donc être mise en œuvre par procès verbal du maire.

Voté à l'unanimité.

_Le renouvellement de la ligne de trésorerie de 318 000 euros proposé par le Crédit Agricole est voté à l'unanimité.

_Une délibération modificative du budget doit être prise pour intégrer des dépenses supplémentaire et imprévues (énergie, personnel...) qui s'élève a 138900 euros.

Ce montant est compensé par des ventes de terrains et les aides de l'état pour atténuer l'inflation, ainsi que des travaux effectués en régie qui ne seront donc pas facturés.

Une délibération est prise pour préciser les modalités de gestion de l'enclos des ânes.

Voté à l'unanimité.

TRAVAUX :

Au camping des structures de jeux pour enfants ont été installées. De nouvelles bornes d'éclairage plus économiques ont été commandées et seront installées en régie au début de l'année 2023.

Concernant les voies communales 1 et 4 (l'hôpital, Mas de la Barque) une visite de terrain avec le PNC a eu lieu pour se féliciter des travaux réalisés. Désormais la voie pourra être rechargée avec de la terre prise à proximité avec remise en état naturel des lieux. Pour ces travaux l'intervention financière du PNC et de l'état a été discutée.

Le programme voirie 2022 est en cours de réalisation mais d'importants retards sont constatés.

Pour le captage de « Cagueufer » la déclaration d'utilité publique est en cours.

Au mas de Peyreguy une résolution semble possible pour enfin permettre la réalisation des travaux d'acheminement de l'électricité depuis la Brousse.

Viabilité hivernale la distribution des astreintes a été faite.

Des travaux de rénovation des « points tri » avec création de plate forme bétonnées sont a prévoir au camping, au city-parc a la Brousse et a Masmejean. Le SDEE les prend en charge a 70% sur les matériaux uniquement. Ces travaux seront réalisés en régie.

Compte rendu de différentes réunions :

L'association « Lozère Nouvelle vie » nous demande de faire remonter les informations sur les logements, terrains, gîtes, emplois...disponibles sur la commune pour intégrer la démarche « lozère nouvelle vie »

PLU en cours de finalisation, il sera validé en Janvier.

PPRI (plan de prévention des risques inondation) : une réunion avec les propriétaires concernés a eu lieu au Pont en présence des représentants de l'état, de nombreuses remarques ont été formulées.

Une rencontre avec le préfet est prévue, y seront abordées plusieurs sujets comme l'importance de la voirie (125kms), du tourisme, les besoins grandissants de logement et la mise en conformité du captage de « Caguefer ». Ces questions seront mises en avant pour tenter de négocier une revalorisation de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

En bureau communautaire de la communauté de commune, outre les problèmes de financement de celle-ci, les projets de nouvelle maison du mont Lozère et de maison de santé ont été discutés. Concernant la maison du mont Lozère le montant très important des travaux semble dissuader le président de se maintenir comme porteur d'un tel projet, la SELO serait envisagée pour porter cet ouvrage.

Un nouveau site internet de la commune est en cours d'élaboration, le travail déjà bien avancé est présenté, il donne entière satisfaction.

Les demandes de logement sur la communes sont évoquées, le manque d'offre est grandissant.

Un rassemblement est à prévoir pour les vœux 2023, ce sera le 28 janvier 2023. Un accueil des nouveaux arrivants sur la commune est prévu.

L'assemblée générale de la CUMA a eu lieu, la communauté de commune est propriétaire du terrain sur lequel est construit le garage, or il s'avère que cette parcelle ne couvre que l'emprise du bâtiment, il s'agit de voir s'il serait possible d'acquérir la surface nécessaire autour de celui-ci, ou obtenir l'autorisation du propriétaire, pour déblayer le talus afin de canaliser l'écoulement des eaux et préserver la structure du bâtiment.

La séance se termine à 11h30.